



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
7 juin 2018  
Français  
Original : anglais

---

### Déclaration du Président du Conseil de sécurité

Le Conseil de sécurité ayant examiné à sa 8280<sup>e</sup> séance, le 7 juin 2018, la question intitulée « La situation en Somalie », son Président a fait en son nom la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité salue les progrès accomplis dans ses réformes par le Gouvernement fédéral somalien, dans le secteur de la sécurité comme sur les plans économiques et politiques. Il se félicite de l'élection pacifique d'un nouveau président de la Chambre du peuple et de la reprise des travaux du Parlement fédéral. Il tient à dire qu'il importe que le Gouvernement fédéral somalien, le Parlement fédéral somalien et les États membres de la Fédération travaillent de concert dans l'intérêt de tous les Somaliens.

Le Conseil prend acte avec préoccupation des combats survenus récemment dans la région de Sool, dans le Nord de la Somalie. Il prie instamment les parties de respecter sans retard l'engagement qu'elles ont pris auprès de leurs partenaires internationaux de cesser immédiatement les hostilités, en s'abstenant notamment de toute déclaration ou de toute action de nature à accroître les tensions, et les exhorte en outre à retirer leurs forces et à engager le dialogue. Le Conseil est préoccupé de constater que les combats ont aggravé la situation humanitaire et demande à toutes les parties de permettre et de faciliter le libre passage de l'aide humanitaire, en toute sécurité et sans restrictions, afin qu'elle puisse parvenir rapidement à ses destinataires.

Le Conseil salue la reprise du dialogue de haut niveau entre le Gouvernement fédéral somalien et les États membres de la fédération visant à permettre la réalisation de nouveaux progrès sur les grands axes prioritaires, notamment le partage du pouvoir et des ressources, la révision de la Constitution, le fédéralisme budgétaire, les préparatifs des élections qui se tiendront en 2020/2021 selon le principe « une personne, une voix », l'appui aux forces de sécurité régionales et la dernière étape de l'élaboration du modèle fédéral de système judiciaire et pénitentiaire, qui, tous, nécessitent la conclusion d'accords politiques pouvant servir de base pour l'adoption de projets de lois au Parlement fédéral.

Le Conseil réaffirme son attachement à la souveraineté, à l'intégrité territoriale, à l'indépendance politique et à l'unité de la Somalie. Il note avec préoccupation que des pressions internes et externes risquent de porter atteinte à l'unité politique de la Somalie. Le Conseil souligne qu'il importe de faire le nécessaire pour empêcher que les crises et différends régionaux n'en viennent à déstabiliser la Somalie, et que l'ensemble des parties prenantes, y compris les partenaires internationaux de la Somalie, se doivent de collaborer, dans un esprit



constructif, à l'appui du système fédéral et de ses institutions et de respecter le processus de consolidation de la paix et d'édification de l'État en Somalie.

Le Conseil souligne l'importance d'une participation pleine et effective, sur un pied d'égalité, des femmes au processus de règlement politique et à tous les efforts déployés pour maintenir et promouvoir la paix et la sécurité, et exhorte le Gouvernement fédéral somalien et les États membres de la fédération à continuer de promouvoir une plus large représentation des femmes, et une participation accrue de celles-ci, à tous les niveaux de décision, aux institutions somaliennes.

Le Conseil se déclare gravement préoccupé par la menace constante que représentent les Chabab, et réaffirme qu'il appuie une approche globale de la sécurité en Somalie qui soit conforme au droit international humanitaire et au droit international des droits de l'homme, selon qu'il convient, et pleinement respectueuse de l'état de droit. Il se félicite des progrès récemment accomplis quant à l'élaboration d'un plan de transition assorti de conditions et d'un calendrier précis prévoyant que les responsabilités en matière de sécurité de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) seront progressivement transférées aux institutions somaliennes chargées de la sécurité, tel qu'approuvé par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine le 30 avril 2018 et par les partenaires internationaux à la Réunion de haut niveau sur la Somalie, le 2 mai 2018 à Bruxelles. Le Conseil félicite le Gouvernement fédéral somalien, tout comme les États membres de la fédération, l'AMISOM, les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police, et les partenaires internationaux, pour l'esprit de collaboration dont ils ont fait preuve dans l'élaboration de ce plan, et demande que celui-ci soit effectivement mis en œuvre, à commencer par la première phase, avec la pleine participation de toutes les parties concernées. Il souligne qu'il faut faire en sorte que le plan de transition soit doté des ressources nécessaires.

Le Conseil rappelle en outre qu'il importe au plus haut point d'accélérer la mise en œuvre de l'accord relatif au dispositif national de sécurité pour jeter les bases d'une transition réussie. Il exhorte le Gouvernement fédéral et les États membres de la fédération à prioriser les efforts dans ce domaine, notamment en intégrant et en fournissant une aide fédérale aux forces régionales, comme convenu par le Conseil national de sécurité somalien. Le Conseil invite les partenaires internationaux à appuyer la transition et la mise en œuvre du dispositif, et à coordonner l'aide en matière de sécurité, conformément aux structures existantes de l'approche globale pour la sécurité.

Le Conseil note que le rôle de l'AMISOM sera déterminant pour permettre le transfert des responsabilités de la sécurité aux forces somaliennes. Il rend hommage au courage et aux sacrifices consentis par l'AMISOM et les pays qui lui fournissent des forces de police et des contingents pour promouvoir la paix et la stabilité en Somalie, et attend avec intérêt les recommandations du quatrième Examen conjoint UA-ONU de l'AMISOM sur la manière dont la Mission devrait être configurée pour appuyer la transition.

Le Conseil réitère la nécessité de rendre plus prévisible, plus durable et plus flexible le financement des opérations de soutien à la paix dirigées par l'Union africaine et autorisées par lui en vertu de l'autorité qu'il tient du Chapitre VIII de la Charte. Il demande une fois encore que de nouveaux donateurs et les bailleurs de fonds actuels appuient l'AMISOM et réaffirme que les organisations régionales ont la responsabilité de mobiliser les ressources humaines, financières, logistiques et autres dont elles ont besoin. Il se félicite

des efforts déployés par l'Union africaine et par l'Organisation des Nations Unies pour étudier les options de financement de l'AMISOM.

Le Conseil note qu'il est essentiel, pour consolider la paix et la stabilité et pour favoriser le développement durable, d'accélérer la reprise économique de la Somalie de manière à renforcer les moyens de subsistance et créer des emplois. Il salue l'engagement pris par le Gouvernement fédéral somalien en ce qui concerne l'actuel Programme de référence du Fonds monétaire international, et se félicite des résultats obtenus, le 19 avril, lors de la table ronde sur la Somalie, à l'occasion des Réunions de printemps. Il exhorte la Somalie à continuer d'accomplir des progrès en matières fiscale et monétaire en vue d'avancer sur la voie de la normalisation avec les institutions financières internationales et de l'allègement de la dette.

Le Conseil se déclare profondément préoccupé par la situation humanitaire qui règne en Somalie, notamment le risque perpétuel de famine et les conséquences des récentes inondations. Il se félicite que les autorités somaliennes aient créé une commission nationale chargée d'aider à coordonner les mesures à prendre face aux inondations. Il souligne qu'il importe de poursuivre l'action internationale pour résoudre les problèmes humanitaires et renforcer la résilience à long terme.

Le Conseil se déclare préoccupé par toutes les violations du droit international humanitaire, les violations des droits de l'homme et les atteintes à ces droits commises en Somalie, notamment la pratique persistante de l'enlèvement et de l'emploi d'enfants soldats et des violences sexuelles et sexistes. Il souligne combien il est important de protéger les civils et demande à toutes les parties de s'acquitter immédiatement des obligations que leur impose le droit international, y compris le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme.

Le Conseil note que le Forum de partenariat pour la Somalie aura lieu à Bruxelles, les 25 et 26 juin 2018, et attend avec intérêt les nouvelles avancées qui seront faites dans les réformes politiques, économiques et concernant la sécurité. Il note en outre que le Forum permettra de faire avancer le débat concernant la résilience et l'intervention dans le cadre de la situation humanitaire. Le Conseil continuera de suivre de près les progrès accomplis et réaffirme son soutien à la paix, à la stabilité et au développement en Somalie. »